



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Saint-François tenue le mercredi 19 juin 2024 à 19 heures et à laquelle sont présents les conseillers ci-dessous :

Robert G. Roy, préfet	Denis Savage, Bury
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Daphnée Raymond, Cookshire-Eaton
Denis Dion, Chartierville	Lyne Boulanger, East Angus
Marjolaine Larocque, Dudswell	Johanne Delage, La Patrie
Bertrand Prévost, Hampden	Anne-Marie Yeates Dubeau, Newport
Robert Gladu, Lingwick	Marc-Olivier Désilets, Scotstown
André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton	Gray Forster, Westbury
Eugène Gagné, Weedon	

Tous formant quorum sous la présidence du préfet Robert G. Roy

Sont aussi présents : Dominic Provost, directeur général et greffier-trésorier
Louiselle Cloutier, adjointe à la direction et au greffe

FRR-Volet 3 « Signature-Innovation » - Adoption du cadre de gestion de la campagne Ose le HAUT!

RÉSOLUTION N° 2024-06-676

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le partenariat 2020-2024 prévoit dans le volet 3 : Projet « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT QUE le Volet 3 « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), permet aux MRC du Québec de réaliser des initiatives qui contribueront à la mise en valeur des particularités de leur région, de se doter d'une identité territoriale forte et d'être avant-gardiste;

CONSIDÉRANT QUE la MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES et la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ont signé une entente sur le projet « Signature Innovation – Ose le HAUT! »;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objectif de positionner la Municipalité régionale de comté (MRC) comme leadeur de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans le domaine d'intervention de l'emploi, l'entrepreneuriat, le logement, l'éducation, la culture, la famille, la jeunesse, les aînés et les nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH s'est engagé à contribuer à la mise en œuvre du projet Ose le HAUT ! en affectant une somme maximale totale de 960 083 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à participer financièrement à la mise en œuvre par une contribution minimale de 192 017 \$, au terme de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC agit comme mandataire de l'entente et, à ce titre, assure la gestion de l'enveloppe financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à adopter un cadre de gestion, sur recommandation du comité directeur;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion doit refléter l'utilisation de l'enveloppe financière de l'entente en indiquant les catégories de dépenses et les types de projets qui seront soutenus dans cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont été portées au cadre de gestion en y ajoutant les plans d'action et de communication en annexe du cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC agit comme mandataire de l'entente et, à ce titre, assure la gestion de l'enveloppe financière;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc-Olivier Désilets, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François, sur recommandation du comité directeur, adopte le cadre de gestion ci-joint.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
Sous réserve des approbations
Ce 26 juin 2024



Dominic Provost, Directeur général et greffier-trésorier